

PARACHAT TSAV

La paracha tsav traite particulièrement des différents types d'offrandes que les bné israel devaient offrir devant l'autel pour Hachem, en détaillant les conditions et les règles pour offrir ces sacrifices. Dans la fin de la paracha, la torah décrit les sept jours d'inauguration, durant lesquels Moshé intronise Aaron et ses fils en tant que Cohanim (Prêtres) du peuple hébreu, et qui seront dès lors chargés de s'occuper de toutes les offrandes du peuple.

Dans le chapitre 6 de Vayikra, la torah dit :

ז/ וְזֹאת תּוֹרַת, הַמִּנְחָה: הַקֹּרֵב אֶתְּהָ בְּנֵי-אֶהֱרֹן לְפָנַי יְהוָה, אֶל-פְּנֵי הַמִּזְבֵּחַ:

7/ *Ceci est la loi de l'oblation : les fils d'Aaron l'apporteront devant Hachem vers le devant de l'autel.*

ח/ וְהָרִים מִמֶּנּוּ בְּקִמְצוֹ, מִסֹּלֶת הַמִּנְחָה וּמִשְׁמֶנֶהָ, וְאֵת כָּל-הַלֶּבֶנָה, אֲשֶׁר עַל-הַמִּנְחָה; וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ, רֵיחַ נִיחֹחַ אֲזַכְּרָתָהּ-- לַיהוָה:

8/ *Il en prélèvera de sa poignée, de la fleur de farine de l'oblation et de son huile et tout l'encens qui est sur l'oblation, il fera monter en fumée sur l'autel, cela constituera une odeur agréable, sa partie-souvenir pour Hachem.*

ט/ וְהַנּוֹתֵרֶת מִמֶּנּוּ, יֹאכְלוּ אֶהֱרֹן וּבָנָיו; מִצֹּת תֹּאכַל בְּמָקוֹם קֹדֶשׁ, בְּחֹצֵר אֹהֶל-מוֹעֵד יֹאכְלוּהָ:

9/ *Et ce qui en reste Aaron et ses fils le mangeront ; ce sera mangé en Matsot dans un endroit saint ; dans le parvis de la tente d'assignation ils le mangeront.*

י/ לֹא תֹאפֶה חֲמֵז, חֶלְקֶם נָתַתִּי אֶתְּהָ מֵאֲשֵׁי; קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים הוּא, כַּחֲטָאת וְכֹאֲשָׁם:

10/ *Il ne seront pas cuits au levain ; Je l'ai donné comme leur part des mes sacrifices par le feu ; il est très saint comme le sacrifice d'expiation et le sacrifice de faute.*

Pourquoi la torah interdit-elle la présence de hamets dans cette offrande ? Pourtant nous constatons que le hamets est présent dans d'autres sacrifices. Alors pourquoi sa présence est-elle formellement interdite dans celle-ci ?

Sur cela, **Rav Hofman** explique que le sacrifice *min'ha* ressemble au sacrifice *ola*. À savoir que, comme lui, il fait partie des sacrifices intégralement destinés à Hachem à l'exception que, pour le sacrifice *min'ha*, Hakadoch Baroukh Hou accorde une part au cohen. De là, nous pouvons comprendre pourquoi le sacrifice *min'ha* ne doit comporter aucune trace de hamets. Effectivement, nos sages expliquent dans le traité bérakhot (page 17a), que le levain représente le mauvais penchant, celui qui nous empêche de servir Hachem comme nous le devrions. De fait, les sacrifices *ola* et *min'ha*, de par la grande sainteté qui les caractérisent, ne peuvent absolument pas contenir de trace de hamets. Cela serait comme « offrir à Hachem ce qui le répugne », à savoir le mauvais penchant. À l'évidence, tout ce qui est orienté vers le ciel ne peut être accompagné d'un symbole du mal. À l'inverse, nous trouvons que la nourriture qu'Hachem faisait descendre du ciel dans le désert, la *manne*, ne comportait pas de levain. Elle se devait d'être exempte de toute trace de mal car cela n'entraîne pas en adéquation avec sa provenance.

D'ailleurs, à plusieurs égards, nous constatons que la *manne* était symbole de confiance en Hakadoch Baroukh Hou. Particulièrement lorsque le prophète Yirmiya, voyant les gens de sa génération s'éloigner du maître du monde, sortit un résidu de *manne* que Moshé avait entreposé dans le Aron Hakodech. Par cela, il les a réprimandés leur disant « Voyez de quoi vos pères vivaient, ils étaient confiants en Hachem et il subvenait à leur besoin ». Cela a même conduit nos sages à affirmer que la torah n'a été donnée que pour ceux qui mangent la *manne*, à savoir, ceux qui ont une confiance totale en Hachem. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de noter que sur le plan linguistique le mot "מן *manne*" et le mot "אמונה *fidélité (en Hachem)*" sont très proches. Car la *manne* était dépourvue de hamets, parce qu'elle représente la confiance absolue envers le maître du monde.

Le lien avec la fête de Pourim que nous allons célébrer est époustouflant. La méguila d'Esther débute par le fameux festin organisé par A'hachvéroch. Nos sages situent ici la faute commise par les bné-Israël : ils ont participé à cette célébration ! Chose parfaitement interdite, de par la débauche, le manque de cacherout... qui accompagnaient cette réception. Toutefois, les bné-Israël ont souhaité se mêler à la masse, être « normaux » et avoir de bonnes relations avec la royauté. Quitte, malheureusement à transgresser les mitsvot. En clair, les bné-Israël ont manqué de confiance en Hakadoch Baroukh Hou. Ils ont fait place nette à leur yetser hara ! L'enchaînement des événements va alors amener les bné-Israël à des rappels et des mises en garde de la part d'Hachem lui-même. Seulement, dans la méguila, tout est caché, le nom de Dieu n'y figure même pas. C'est à nous de comprendre le message.

Tentons d'en découvrir une partie.

Comme nous venons de l'évoquer, les bné-Israël ont manqué de "אמונה *fidélité (en Hachem)*", ils se sont éloignés de Dieu. Évidemment, cela n'est jamais bon et immédiatement un ennemi se lève pour les anéantir. Le nom de cet ennemi n'est pas choisi au hasard, il est au contraire très évocateur : il se nomme "המן *hamane*". Ce mot n'est évidemment pas sans rappeler la nourriture divine que nous venons de mentionner. Hachem lance ici un avertissement au peuple, leur rappelant le symbole de la foi, la "מן *manne*", dépourvue de hamets, symbole du mauvais penchant ! Le nom de l'ennemi est spécifiquement choisi afin de caractériser le problème, il s'agit du manque de foi !

Mais plus que cela, la période des événements non plus n'est pas hasardeuse. Suite au projet de génocide du peuple juif, la reine Esther demande au peuple de jeûner trois jours afin d'amener la clémence sur le peuple juif et le sauver de ce mauvais décret. Les trois jours de jeûnes tombent durant une période extrêmement symbolique ! Il s'agit de la fête de Pessa'h, fête pour laquelle la torah interdit toute présence de hamets ! Le message saute aux yeux. Lorsque les bné-Israël fautent, qu'ils cèdent au yetser hara, Hachem le leur rappelle par le hamets. À cette période les bné-Israël doivent s'en débarrasser, le supprimer de leur maison, de chaque recoin. Cette fête représente littéralement la guerre contre le mauvais penchant ! À juste titre, les événements de Pourim, attestent que le hamets, à savoir le yester hara, est la source des soucis que le peuple subit.

Le point le plus crucial reste à venir. Lorsqu'Aman est chargé par le roi d'aller s'occuper de Mordékhaï pour le remercier de lui avoir sauvé la vie, il le trouve assis par-terre avec ses élèves. Ils étaient en train d'étudier. Le traité méguila (page 16a) relate leur discussion :

Aman demande aux élèves de Mordékhaï : « qu'étudiez vous ? ».

Les élèves lui répondent alors : « Quand le beith hamikdash était présent, celui qui avait fait don d'une offrande de *min'ha*, apportait une poignée de farine et obtenait la réparation de ses fautes. »

Haman leur dit alors : « votre poignée de fleur de farine est venue et a repoussé mes dix milles talents d'argent ! »

Effectivement, pour obtenir le droit de s'en prendre aux juifs, Aman comptait offrir une grosse quantité d'argent au roi. Se rendant compte que son projet commence à être renversé, Aman en comprend la raison. Les bné-Israël étudient les lois des korban ! Or, notre paracha débute par les versets suivant : (Vayikra, chapitre 6)

א / וַיְדַבֵּר יְהוָה, אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

1/ *Hachem parla à Moshé en disant :*

ב / צו אֶת-אַהֲרֹן וְאֶת-בָּנָיו לֵאמֹר, זֹאת תּוֹרַת הָעֹלָה: הוּא הָעֹלָה עַל מוֹקְדָה עַל-הַמִּזְבֵּחַ כָּל-הַלַּיְלָה, עַד-הַבֶּקֶר, וְאִשׁ הַמִּזְבֵּחַ, תּוֹקֵד בּוֹ:

2/ *Ordonne à Aaron et à ses fils en disant : ceci est la loi de l'holocauste ; c'est l'holocauste qui reste sur la flamme sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin et le feu de l'autel y brulera.*

Sur cela, le **Korban Néthanel** explique que les mots " *עַד-הַבֶּקֶר, כָּל-הַלַּיְלָה, toute la nuit jusqu'au matin*" font référence à un enseignement de nos sages : « quiconque étudie les lois des sacrifices est considéré comme s'il les avait apportés ». C'est justement ce que signifie ce verset. Le mot " *לַיְלָה la nuit*" fait référence à l'obscurité de l'exil, lorsque nous n'avons pas le beith Hamikdash. À savoir qu'en cette période où nous ne pouvons plus apporter de sacrifice, Hachem a mis en place un système de substitution. Lorsque nous étudions les lois du korban, alors c'est comme si nous avions présenté cette offrande devant l'autel ! Cela sera valide " *עַד-הַבֶּקֶר jusqu'au matin*", à savoir jusqu'à ce qu'Hachem revienne parmi nous et nous éclaire de sa lumière.

Aman comprend donc à cet instant que les bné-Israël, disposaient toujours du moyen de se faire pardonner d'Hachem : l'étude ! Ainsi, la faute des bné-Israël qui lui avait permis de prendre l'ascendant sur eux, pouvait facilement être réparée lorsqu'ils en étudieront les lois ! Or, de manière étonnante, nous notons que le sujet d'étude portait sur un sujet précis, les lois de kmitsa, cette poignée de farine caractéristique du sacrifice *min'ha* ! Ce même sacrifice qui doit être dépourvu de hamets !

De nouveau, le message est clair. La faute même des bné-Israël, celle qui a conduit Haman sur notre route, constitue le moyen de nous sauver de cette épreuve ! Lorsque les bné-Israël ont fait preuve d'un manque de confiance envers Hachem, le symbole même de cette faute, le hamets, doit être éliminé ! C'est justement lorsqu'Haman constate que les bné-Israël ont compris leur erreur, qu'ils s'ont en train de la réparer, qu'il saisit que tout est perdu. Tout son argent n'aura servi à rien, les juifs sont de nouveau dignes de manger de la *manne*. Ils ont refoulé leur yetser hara et anéanti le message que constituait haman. Ayant perdu toute nécessité, Aman est maintenant voué à disparaître. De premier conseiller du roi, il passe en quelques instants, à écuyer de Mordékhaï, d'invité d'honneur à la table du roi, il passe à ennemi de la reine, de l'homme qui prévoyait la potence pour Mordékhaï, il devient celui qui est pendu !

Les lois énoncées dans notre paracha entrent en parfaite correspondance avec la fête de Pourim. La sainteté suprême, celle des offrandes de premières catégories, se base sur l'absence de hamets. Ce dernier est celui qui nous fait barrage dans tant de chose, il nous empêche une adhésion parfaite avec Hakadoch Baroukh Hou. C'est peut-être là une des raisons pour lesquelles la fêtes de Pourim précède de peu celle de Pessa'h. Car, elle constitue « la mise en place » de Pessa'h. De manière simple, Pourim représente la prise de conscience de yester hara, tandis que Pessa'h symbolise sa suppression au travers du hamets. Qu'Hachem nous aide à vaincre ce fléau qui nous frappe et à l'image de Pourim, nous accorde la victoire contre nos ennemis pour nous libérer une seconde fois, comme ce fut le cas à Pessa'h *amen ken yéhi ratsone*.

Chabbat Chalom.